ART. 41 N° 614

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 614

présenté par

M. Vercamer, M. Degallaix, M. Demilly, M. Folliot, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

## **ARTICLE 41**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« dommages »,

insérer les mots:

« en cas d'urgence vitale ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour des raisons de santé publique et de sécurité, il convient de maintenir un cadre strict aux conditions de la délivrance de médicaments.